

Estimation des frais scolaires pour les élèves de 1^{ère} secondaire

Année scolaire 2026 – 2027

Chers Parents,

Vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais pour l'année scolaire 2025-2026 qui seront réclamés par notre école.

Les frais liés à la scolarité sont clairement définis par les articles 1.7.2-1 à 1.7.2- 7 du code de l'enseignement fondamental et secondaire.

Certains montants pourront être légèrement adaptés en fonction du coût réel. Des activités pédagogiques pourraient être organisées en dernière minute en fonction de l'actualité.

FRAIS SCOLAIRES		
OBLIGATOIRES	S1	S1 imm
Photocopies	50€	50 €
Activités/sorties culturelles	60 €	60 €
Visite activités sciences	40 €	40 €
Sortie linguistique		35€
Activités sportives	60€	60 €
Arboréo	20 €	
Journal de classe* ¹	0€	0 €
Badge* ²	0€	0 €
FACULTATIFS - Achats groupés de manuels scolaires (acquisition par vos propres moyens ou par l'école)		
Connexion 1	30.51 €	30.51 €
Exploria 1	24.48 €	24.48 €
Technolab	16.20 €	16.20 €
Digilab	18.00 €	18.00 €
Nomade	24.75 €	
Cahier d'exercices- Nomade	22.50 €	
Nomade - Immersion Néerlandais		24.75€
Cahier d'exercices - Immersion Néerlandais		22.50 €
FACULTATIFS		
Journée parc d'attraction en juillet	Max 100€	
t-shirt de gym* ³	0€	
SERVICES PROPOSÉS		
Intendance : • Repas - salade • Sandwich Consommation	4€ 2.5€ max 1.20€	
Location de casier	10€	
Pochette photo individuelle et de groupe	15€	

(*1) toute demande de renouvellement coûtera 3 € - au bureau de Mme la Directrice Adjointe

(*2) toute demande de renouvellement coûtera 4€ - au bureau A006 chez Mme Le Cabec

(*3) le 1^{er} t-shirt de gym est offert par l'école. En cas d'achat d'un deuxième t-shirt, le coût est de 7€

Informations pratiques :

- Les frais scolaires sont à régler par virement bancaire. Les factures sont visibles sur la plateforme Ecole en ligne.
- Pour les accès à la plateforme « Ecole en ligne », contacter par mail paiementisis@arv.be
- Lorsqu'un montant d'une activité dépasse 50€, un échelonnement de paiement est automatiquement prévu.
- En cas de difficulté financière, une demande peut être introduite par mail à l'attention de la Direction à l'adresse suivante : paiementisis@arv.be.

D'avance, nous vous remercions vivement et restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir au sujet des frais réclamés par l'école.

La Directrice f.f.,

S. Cornez

 

Coupon-réponse à remettre au titulaire de classe

Nom et prénom de l'élève : Classe :

☐ **J'ai pris connaissance de l'estimation des frais scolaires obligatoires et facultatifs pour l'année scolaire 2026 - 2027.**

☐ J'accepte le principe de ces frais obligatoires et facultatifs ainsi que les modalités de paiement communiquées par l'école.

Fait à, le / / 2026

Signature du parent ou responsable légal :

--